



Commune de Saint Rémy de Maurienne

CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira, en session ordinaire,

**VENDREDI 29 JANVIER 2021 A 18H30
A la mairie**

Conformément aux II et III de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, la séance se déroulera sans public.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2020,
3. Ouverture des crédits en investissement avant vote des budgets primitifs,
4. Ressources humaines :
 - 4.1 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement,
 - 4.2 Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim du CDG73,
 - 4.3 Prolongation de l'adhésion au service de médiation préalable obligatoire du CDG73 par avenant,
 - 4.4 Couverture du risque « prévoyance » : mise en concurrence pour l'établissement d'une nouvelle convention de participation mutualisée via le CDG73,
 - 4.5 Critères d'évaluation pour les entretiens professionnels,
5. Subvention à la coopérative scolaire et à l'association « Si on chantait »,
6. Projet de mise aux normes de la salle Rencontre : validation et demande de subvention,
7. Servitudes,
8. Questions diverses :
 - 8.1 Information sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagements de la zone de loisirs,
 - 8.2 Information sur la télégestion du réseau « eau potable »,
 - 8.3 Information sur le diagnostic de la voirie communale,
 - 8.4 Information sur la planification des projets à l'échelle du mandat.

COVID 19 / Mesures sanitaires : la réunion se tiendra dans le respect des mesures de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes et de l'obligation de port du masque. Merci de prévoir votre propre matériel d'écriture (support et stylo). Conformément au IV de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, le quorum est fixé au tiers des membres présents et chaque membre présent peut disposer de deux pouvoirs.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Saint-Rémy-de-Maurienne,
Le 22 janvier 2021

M. Bertrand MONDET,

Maire

